



***Au coeur du
travail pour
bâtir l'avenir***

LA CGT S'ADRESSE AUX SALARIÉS

En septembre 2019, la CGT s'est mobilisée aux côtés des mouvements de jeunesse, des ONG et d'autres syndicats, pour un développement humain durable. Avec notre slogan « Agir pour l'urgence sociale et environnementale », nous avons affiché nos propositions.

La pandémie du Covid-19 nous apprend que nous sommes vulnérables. Il aura fallu une formidable mobilisation des personnels de santé, des établissements médico-sociaux, des aides à domicile et travailleurs sociaux pour entourer, soigner et quelques fois accompagner toutes celles et tous ceux qui nous ont quittés.

Après des mois de mobilisation des personnels de santé, l'hôpital public et la sécurité sociale ont besoin de financement pour améliorer l'offre de santé à la population.

A défaut de traitement efficace et de vaccin, le confinement s'est imposé comme une évidence et a touché tous les aspects de la vie des salariés et des populations.

Devant les injonctions contradictoires du gouvernement qui oscillaient entre rester à la maison et aller travailler, nombreux salariés se sont retrouvés coincés entre l'inquiétude de perdre leur emploi, la garde de leurs enfants, et la peur pour leur santé et celle de leurs proches.

LES SYNDICATS CGT MOBILISÉS

La loi d'urgence sanitaire déclinée par des restrictions de circulation et les ordonnances permettent de déroger au droit du travail, notamment la durée du travail quotidienne et hebdomadaire.

Dans les entreprises où les syndicats sont présents, les représentants syndicaux ont pu intervenir pour faire respecter les mesures de prévention et de protection. Les dispositifs de financement de l'activité partielle concernant 1 salarié sur 2 et de prise en charge de garde d'enfants ont permis d'accompagner les salariés, mais la baisse d'activité a mis un terme à nombreux CDD et contrats intérimaires et le chômage a progressé entre Février et Mars de plus de 6 % dans notre région. Souvent le télétravail s'est mis en place de façon anarchique et même s'il existait des accords d'entreprises les conditions de travail des salariés se sont dégradées.

La communauté de travail « classique » s'est modifiée et les risques sont grands de voir des stratégies patronales se mettre à l'œuvre pour dévoyer les aspirations de salariés.

Comme par exemple en distribuant des primes à ceux qui étaient « au front », alors que les salaires et les qualifications ne sont pas reconnus, ou installer du télétravail sans concertation, ou encore remettre en cause des congés et des RTT.

TÉLÉTRAVAIL

Nombreux salariés ont été placés en télétravail, souvent dans des conditions décidées unilatéralement par l'employeur sans s'assurer si les conditions de travail étaient adaptées. Dans le public comme le privé, il faut exiger la mise en place de charte ou d'accord pour mettre en place le télétravail, la prise en charge de frais par l'employeur, le matériel, mais aussi le droit à la déconnexion.

DÉCONFINEMENT

La réouverture des établissements scolaires n'est pas faite pour poursuivre les programmes scolaires, mais bien pour assurer la garderie des enfants des « travailleurs ». Pour autant, nous sommes sensibles à la situation des familles qui auront eu toutes les difficultés à assurer l'accompagnement de leurs enfants. De par leurs situations précaires de logement, d'accès aux services publics et de culture, d'équipements informatiques, de faible pouvoir d'achat, ces familles ont été les premières à souffrir du confinement.

Mesures barrières, distanciation sociale : il faut être exigeant lors de la reprise d'activité dans les entreprises et en utiliser le cas échéant le droit de retrait et le droit de grève si nous sommes individuellement ou collectivement confrontés à un danger grave et imminent.

LE MONDE D'APRÈS : A NOUS DE LE CONSTRUIRE !

Le président Macron en tête, des ministres, et nombreux décideurs politiques avancent la main sur le cœur, que les choix politiques sont en cause et qu'il faudra revoir notre système de santé, entreprendre des relocalisations et examiner la chaîne d'approvisionnement des filières industrielles. Ce sont les mêmes qui ont fragilisé la sécurité sociale et notre système de santé, exonéré les employeurs de cotisations patronales, et accordé des aides publiques sans contrôle de leurs effets sur l'emploi.

Au-delà des salariés situés « en première ligne », c'est l'ensemble du monde du travail qui est concerné par l'exigence de réponses nouvelles.



Construisons ensemble le jour d'après !

Pour la CGT et d'autres organisations, il faut de nouvelles solutions.

Signez la pétition : <https://www.policat.org/p/8921>

Dans les entreprises, tout ce qui est décidé au nom de la baisse du coût du travail doit être remis en cause. Nous avons des exigences : relocalisation de productions, relance de l'industrie, maintiens d'activités, reconnaissance des qualifications et des compétences, salaires, formations ...

Dans les collectivités, qui sont à l'initiative de 70 % des investissements publics, les aides publiques doivent être conditionnées à des critères sociaux et environnementaux. Les politiques publiques en matière de développement économique et d'aménagement du territoire doivent s'appuyer sur les services forts en matière de santé, de transports, de communication, de maintien des services publics dans tous les territoires.

A l'occasion de la séance du Conseil régional du 24 avril 2020, consacré au plan d'urgence et de solidarité, la présidente de région, Marie-Guite Dufay a déclaré vouloir **protéger les salariés de notre pays et assurer la transition énergétique** : « *les investissements de relance devront systématiquement prendre en compte la dimension environnementale, car la crise sanitaire d'aujourd'hui ne doit pas faire oublier la crise qui menace notre planète.* »

MAINTENIR LES CONTRATS, MAINTENIR LES EMPLOIS, GARANTIR UN REVENU DÉCENT À TOUS

Tout doit être mis en œuvre pour éviter les licenciements et prendre les dispositions pour sauver les emplois. Les fonds issus du PRIC (plan régional d'investissement dans les compétences) et la mobilisation pour l'emploi et la transition écologique doivent contribuer à éviter les licenciements.

Pour autant, les mesures provisoires issues du décret du 14 avril pour prolonger l'indemnisation des privés d'emploi qui arrivent en fin de droits pendant la période de confinement, n'exonèrent pas le gouvernement et le patronat. La CGT demande l'annulation des mesures régressives prises depuis le 1^{er} novembre 2019 et la mise en place d'une véritable sécurité sociale intégrale permettant d'assurer un revenu de remplacement à toutes les personnes qui sont privées de l'exercice de leurs droits au travail.

Dijon, 15/05/2020